



Cité Scolaire Hélène Boucher - 75 cour de Vincennes - 75 020 Paris



Paris, le 01/03/2023

Région Ile de France
2 rue Simone Veil
93 400 Saint Ouen

À l'attention de Mme Valérie Péresse

Madame la présidente,

Nous tenons par la présente à vous alerter sur l'état particulièrement inquiétant du bâti de la Cité Scolaire Hélène Boucher, et sur l'urgence à prendre en compte sa dimension patrimoniale dans la programmation des travaux d'entretien et de sécurité incendie nécessaires.

Rappelons que la Cité Scolaire Hélène Boucher a été construite en 1937 par l'architecte Lucien Salles dans le style Art Déco et rationaliste de l'époque. Elle abrite des bas-reliefs, fresques, vitraux, ferronneries et ornements particulièrement remarquables. Sa dimension patrimoniale est indéniable. L'édifice a été répertorié dans son ensemble par le Service de l'Inventaire général du Patrimoine Culturel de la Région Île-de-France. Il est également protégé en application de l'article L.123-1 § 7° du Code de l'urbanisme au titre du PLU de la ville de Paris. Il bénéficie enfin du label Architecture Contemporaine Remarquable institué par la loi du 7 Juillet 2016.

L'ensemble immobilier n'a subi que peu de transformations depuis sa construction, ce qui lui vaut d'être relativement bien préservé malgré un manque latent d'entretien de fond. Le dernier ravalement a été réalisé il y a près de 30 ans. Les menuiseries extérieures métalliques sont d'origine et l'édifice n'est doté d'aucun système de régulation du chauffage. C'est une véritable passoire énergétique. Le manque d'entretien chronique de ce patrimoine remarquable est désormais mis en exergue par des filets qui recouvrent la totalité des façades depuis quelques mois, afin de parer au risque de chutes de ses parements béton en état de désagrégation. Ces mêmes filets ont par ailleurs été installés dans l'ensemble des cages d'escalier monumentales de l'établissement en réaction à une tentative de suicide tragique d'un élève en 2022 (voir photos jointes).

L'état de délabrement de cet édifice à forte valeur patrimoniale dévalorise l'image de l'Institution et de la Région Ile de France qui en est propriétaire. Cette situation est également dégradante et désagréable pour les enseignants, les personnels et les élèves de l'établissement. Il serait grand temps qu'une opération de rénovation patrimoniale soit programmée et mise en œuvre pour sortir de la logique des travaux provisoires dispendieux réalisés dans l'urgence.

Ces travaux provisoires n'ont fort heureusement pas altéré jusqu'ici les qualités architecturales et patrimoniales de la Cité Scolaire. Ce n'est en revanche pas le cas pour les travaux en cours sur les portes des salles de classes. En effet, si ces travaux sont conduits à terme dans leur projection actuelle, les qualités patrimoniales des ensembles boisés des circulations de l'établissement seront dégradées de façon quasiment irrémédiable.

Dans l'unité architecturale et ornementale de l'édifice, les boiseries intérieures occupent une place centrale. Elles habillent les baies vitrées entre les salles de classe et les couloirs, en continuité des portes d'accès aux salles dans la totalité de l'édifice. Dans leur configuration d'origine, ces portes en bois ouvrent vers l'intérieur des salles. Elles sont actuellement remplacées par des portes à peindre qui ouvrent dans le sens de la sortie pour des raisons de sécurité incendie. Telles qu'elles sont actuellement mises en œuvre (voir photos jointes), ces nouvelles portes ne s'intègrent pas au contexte patrimonial pour trois raisons principales :

- Elles sont placées coté couloir, en obstruant les habillages en bois des baies ;
- Leur finition à peindre est incompatible avec les ensembles menuisés dans lesquelles elles s'insèrent ;
- Les quincailleries et garnitures art-déco des portes d'origine ont été supprimées.

En répondant à des prescriptions techniques sans prendre en compte la dimension patrimoniale des ouvrages, les travaux en cours se font dans la même logique d'impréparation et d'urgence.

Le principe de ces travaux répond aux prescriptions de la commission de sécurité. En effet, dans sa conception de 1937, l'édifice ne répond pas aux normes de sécurité incendie actuelles. Notez cependant que la commission de sécurité a limité sa prescription au sens d'ouverture des portes dans le but d'améliorer la sécurité incendie suivant une dérogation accordée en date du 22 Juillet 2020. Elle n'a pas exigé de mise aux normes réglementaires, ce qui aurait nécessité de supprimer l'ensemble des boiseries pour créer des dégagements accessoires. Se faisant, la commission de sécurité a limité ses prescriptions afin de tenir compte du contexte patrimonial de l'édifice.

Il n'est pas concevable que ces portes soient mises en œuvre sans étude patrimoniale permettant de répondre aux prescriptions de la commission de sécurité.

Une telle étude devrait au minimum porter sur les objectifs suivants :

- Placer sur le côté intérieur des salles ces portes qui ouvrent dans le sens de la sortie pour conserver les qualités architecturales des habillages en bois des baies (sous réserve de l'accord de la commission de sécurité) ;
- Mettre en œuvre sur les vantaux des portes neuves un placage bois de même teinte que les boiseries existantes pour assurer une meilleure intégration de celles-ci ;
- Équiper ces portes de quincailleries et garnitures de style art-déco pour restituer leur état d'origine.

La délibération du conseil régional du 6 juillet 2017 prévoyait un ensemble de mesures « *pour une politique régionale ambitieuse de valorisation du patrimoine* ». Nous espérons que celle-ci pourra se traduire concrètement sans délai sur les travaux des portes des salles de classe en cours, aussi bien que sur l'étude et le financement de la campagne de ravalement des façades.

La région Ile de France affichant par ailleurs de grandes ambitions dans son plan d'urgence des lycées, nous espérons que les besoins criants d'entretien et de mise à niveau pérennes de la Cité Scolaire Hélène Boucher seront pleinement pris en compte rapidement.

Recevez Madame la présidente, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour les parents d'élèves, et les enseignants de la cité scolaire

Signataires :

- Les représentants des parents et des enseignants élus au conseil d'administration de la cité scolaire
- Le Conseil Local FCPE Hélène BOUCHER
- La PEEP Hélène BOUCHER
- Le SNES FSU Hélène BOUCHER

Documents joints : planches photos de l'état antérieur et de l'état actuel (2 pages)



Façades à ravaler (avant mise sous filets de protection)



Façades sous filets de protection pour parer aux chutes de matériaux consécutifs au manque d'entretien



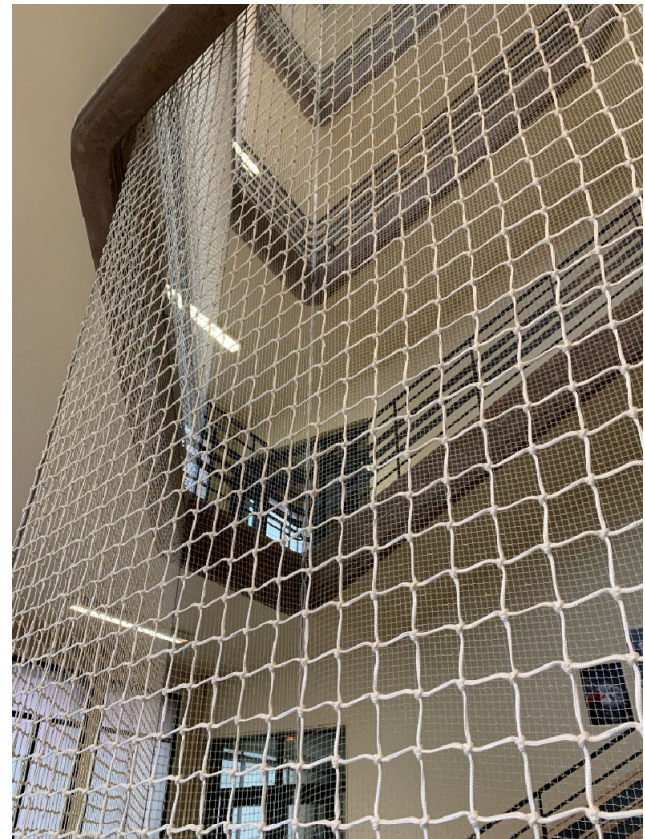
Portes et boiseries d'origine



Porte remplacée
dans la campagne de travaux en cours



Cage d'escalier d'origine



Cage d'escalier avec filet anti-suicide